

# La fusion des zones de police sur les rails : voici le projet du ministre Bernard Quintin (MR) - RTBF Actus

Par @rachel-crivellaro-642

C'est une vieille revendication des partis flamands, inscrite aussi noir sur blanc dans la déclaration gouvernementale de l'Arizona : fusionner les zones de police – en particulier à Bruxelles. Pour ses partisans, une telle fusion serait gage de plus de sécurité.

Ce grand processus de fusion des zones de police a débuté au début des années 2000 sur tout le territoire belge. Au sein du gouvernement fédéral, il y a consensus pour poursuivre ce mouvement. L'objectif consisterait à passer de 178 zones en Belgique à une quarantaine. Il appartenait donc au ministre de l'Intérieur de mettre en musique la fusion des zones de police, nous avons pu prendre connaissance de sa partition.

Le texte de Bernard Quintin (MR), est désormais prêt, il ne manque plus que le feu vert du conseil des ministres restreint. Alors à quoi ressemblerait ce remodelage annoncé ?

## Bruxelles ouvre le bal

Précisons d'emblée que le projet du ministre vaut pour l'ensemble des zones de police du territoire. Le Brabant wallon avec ses 27 zones de police, par exemple, pourrait donc tout aussi bien être à terme encouragé à fusionner ses zones.

Mais c'est Bruxelles et ses 6 zones de police locale qui est tenu d'ouvrir le bal de la fusion, avec le regroupement annoncé des 7770 forces de police – 6400 opérationnelles et 1388 administratives – sous un commandement unique. Pour Bernard Quintin (MR), l'organisation actuelle en six zones de police date d'un quart de siècle et a montré ses limites. *"L'actualité récente nous l'a démontré : lors des fusillades à Clémenceau, la zone de police Bruxelles-Midi s'est trouvée démunie face à l'ampleur du phénomène. À part le Fédéral, seule la zone de police de PolBru est venue en soutien. Or, quand ça tire à Anderlecht, c'est toute la ville qui tremble"*.

## Le commandement unique

Pour une meilleure mobilisation et répartition des troupes, le texte prévoit donc une unité de commandement dans la capitale, avec un Chef de Corps unique au lieu de six actuellement pour l'ensemble de Bruxelles. Cette personne prendrait les décisions opérationnelles sur base d'une vision globale de la sécurité pour l'ensemble du territoire bruxellois définie avec le collègue de police et les autorités judiciaires.

## Quel rôle alors pour les bourgmestres ?

En réponse à des bourgmestres bruxellois inquiets de perdre le contrôle de leurs troupes, le texte assure qu'ils garderont "*évidemment un rôle central*". Ils siégeront au sein du Collège de police (composé des 19 bourgmestres avec la participation du ministre-président, Haut-Fonctionnaire et du Chef de Corps) et définiront ensemble des politiques de sécurité pour les 19 communes.

Les bourgmestres décideront ainsi de la répartition des policiers sur le territoire bruxellois et des garde-fous sont prévus pour garantir une représentativité égale des grandes et des petites communes et s'assurer d'une répartition équitable.

## **Quid de la proximité ?**

C'est une des principales craintes des détracteurs de la fusion, la perte d'une présence policière de proximité et de prévention spécifique aux réalités d'un quartier. Dans ce projet de réforme, Bernard Quintin (MR) jure qu'il n'est pas question de "*sacrifier pour autant la proximité*". Pour garantir qu'elle soit préservée, "*le niveau fédéral s'assurera – nous pouvons le faire par Arrêté royal – que des normes minimales soient remplies en matière de nombre d'agents de proximité par commune, de présence de commissariats en suffisance et d'horaires d'ouverture adaptés aux besoins de la population.*"

Par ailleurs, les bourgmestres resteront l'autorité de police administrative sur leur commune, c'est eux par exemple qui continueront à autoriser ou pas une manifestation sur leur territoire, "*ce qui maintient évidemment un aspect de proximité qui est essentiel*".

## **Rationalisation et uniformisation**

La fusion des zones de police vise aussi à plus d'efficience. Il s'agit de ne plus multiplier six fois certains services – par exemple la communication, les DRH ou la gestion des sites web – "*et de concentrer les moyens financiers là où nous en avons le plus besoin : sur le terrain !*"

Elle doit permettre aussi de mettre sur pied des plans d'équipements uniques et des achats communs de matériel. Certains services – comme les services du personnel, la logistique, ICT et les finances – pourront être centralisés dans un même bâtiment. A noter aussi, le plaidoyer pour la création d'une véritable police du métro qui sera sous le commandement de la zone de police bruxelloise unifiée pour faciliter les interventions. "*Une formation spécifique sera prévue pour les nouveaux agents. La force SPC (fédérale) se concentrera désormais sur les gares et le rail.*"

Enfin, la fusion doit faciliter aussi "*la collaboration entre la police locale bruxelloise, la police fédérale et le parquet, qui parleront dorénavant à une zone unique de police, et plus à 6 zones distinctes*".

## **La norme KUL revue et corrigée**

Conformément à l'accord de gouvernement, la réforme ira de pair avec une réforme de la "*norme KUL*" ou, autrement dit, le financement des zones de polices locales par le Fédéral en fonction d'une série de critères. Cette norme a été fixée fin des années 90. Or, entre-temps, la criminalité a changé tout comme la population de Bruxelles a augmenté. Le territoire bruxellois se trouve actuellement 15% sous la moyenne de la dotation

alors qu'il concentre 20% des forces de police du pays.

La zone de police unique bruxelloise bénéficiera de mécanismes nouveaux de soutien. Une reprise de dette sera effectuée par le Fédéral. Et cela vaudra aussi pour de futures fusions d'autres zones. Cela allégera le poids budgétaire des communes dans le financement des zones. Elles définiront ce qu'elles feront avec cette marge financière, peut-on lire dans la note.

### **Zone unique à Bruxelles en 2027 ?**

Bernard Quintin espère que le processus aille vite. *"La zone de police unique devra être sur pied un an après le vote du texte au Parlement fédéral. Et nous visons une adoption du texte rapide – cette année-ci. Nous visons donc une création en 2026 et une effectivité en 2027"*.

Pas sûr toutefois que son projet passe comme une lettre à la poste. Sur le principe, le Fédéral lui est acquis, reste à voir ce qu'il en sera quand il devra payer la facture de la fusion. Quant aux bourgmestres bruxellois, toutes familles politiques confondues, c'est peu dire qu'ils risquent de ne pas être emballés par le projet du ministre de l'Intérieur. Si certains devaient opérer une courbe rentrante, d'autres promettent de s'y opposer par tous les moyens.

Et au niveau régional, du côté du PS bruxellois, on n'exclut pas la possibilité d'une procédure en conflits d'intérêts pour bloquer ce projet fédéral.